

M. Drouin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il nous a fait bien plaisir d'entendre dire que l'honorable député est allé en Europe, en compagnie du ministre de l'Agriculture, mais il me semble que cinq minutes pour traiter de cette question-là, c'est suffisant. Il enfreint le Règlement depuis le début de ses observations.

M. le président: Conformément aux dispositions de l'article 59, paragraphe 2, je crois que les remarques du député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) sont excellentes et appropriées, mais d'un autre côté, j'ai l'impression que les remarques de l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Belzile) sont faites justement dans le but d'en arriver à l'objet même de la résolution. Je suis assuré que l'honorable député va, presque immédiatement, revenir au sujet de la discussion.

M. Ricard: Les libéraux nous ont bien parlé du Cap-de-la-Madeleine!

Une voix: On n'a pas parlé de Saint-Hyacinthe!

M. Belzile: Merci, monsieur le président. Avant de continuer, je demanderais à mon honorable ami, le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, de faire preuve d'un peu de patience. Je reviendrai plus directement au sujet à l'étude dans quelques minutes. Je disais que ce projet de loi—qui vise l'institution d'une banque des vivres—sera appelé à jouer deux rôles très importants...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. Je crois qu'il devrait se limiter, autant que possible, au sujet que nous avons à discuter. Il ne s'agit pas de faire l'analyse complète de la politique agricole du gouvernement. Il devrait plutôt s'en tenir à discuter de l'opportunité d'augmenter les fonds nécessaires à la Société de crédit agricole fédérale. Je l'invite bien respectueusement à revenir au sujet même de la résolution.

M. Belzile: Je vous remercie, monsieur le président. Je vais tâcher de vous prouver que je suis capable de faire preuve de vertu d'obéissance. Il me plairait de faire quelques observations à l'égard de certains membres de la Chambre qui se sont éloignés plus d'une fois du sujet mais, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je le signale à ceux qui me suivront.

Je vais donc me limiter au sujet de la résolution et je serai bref. Je n'ai pas l'intention d'encenser ni de critiquer qui que ce soit. Mais, disons que je désire faire certaines constatations. C'est mon droit et mon devoir en tant que représentant du peuple et membre de la classe agricole. Évidemment, la

[M. Belzile.]

plupart des membres de la Chambre connaissent déjà mon appartenance à la classe agricole.

Une voix: Ça paraît.

M. Belzile: Je suis cultivateur, propriétaire, professionnel dans le sens même du mot, depuis 1932, époque d'une crise déclenchée par le parti libéral avant qu'il ne perde le pouvoir en 1930.

M. Drouin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous savons tous que le parti libéral a perdu le pouvoir en 1930, et nous le regrettons sincèrement.

Une voix: Nous ne savions pas qu'il était responsable de la crise.

M. le président: Il ne faudrait pas que l'honorable député soit si chatouilleux pour ce qui a trait à certains propos que peuvent tenir les députés à l'endroit d'un parti. Je crois que l'honorable député de Matapédia-Matane a le droit d'exprimer une opinion à la Chambre.

M. Belzile: Merci, monsieur le président. Je disais donc que j'ai commencé à exploiter une ferme à mon compte en 1932. Et j'y ai élevé 14 enfants...

Une voix: C'est mieux que des petits chiens.

M. Belzile: Par mon travail, celui de mon épouse et de mes enfants, nous avons réussi à nourrir, vêtir et éduquer 14 enfants, dont 11 filles et 3 garçons. Évidemment, monsieur le président, je ne prétends pas avoir la compétence, en matière d'agriculture, des honorables représentants des comtés de Bonaventure (M. Béchard) et d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin), mais il n'en reste pas moins vrai que je pense posséder assez de sens pratique et d'expérience en agriculture et dans ces domaines pour émettre une opinion. J'ai une expérience fondée non seulement sur des grandes théories, mais sur une expérience pratique.

Si vous me le permettez, je vais vous citer, sans aucune malice, parce que je ne suis pas un mauvais garçon, un discours prononcé le 4 octobre 1962 en cette Chambre par l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Comme en fait foi la version française du compte rendu officiel, à la page 209, il déclarait ceci:

Monsieur l'Orateur, je représente une circonscription qui a souffert d'une façon toute particulière, depuis 1957, de l'insouciance du gouvernement en matière de politique agricole. La plupart des cultivateurs de chez nous sont des producteurs de lait, ils ont à faire face, actuellement, à une crise sans précédent.

Monsieur le président, si j'ai cité cet extrait du discours de mon honorable ami, c'est tout simplement pour lui rappeler, s'il ne l'a